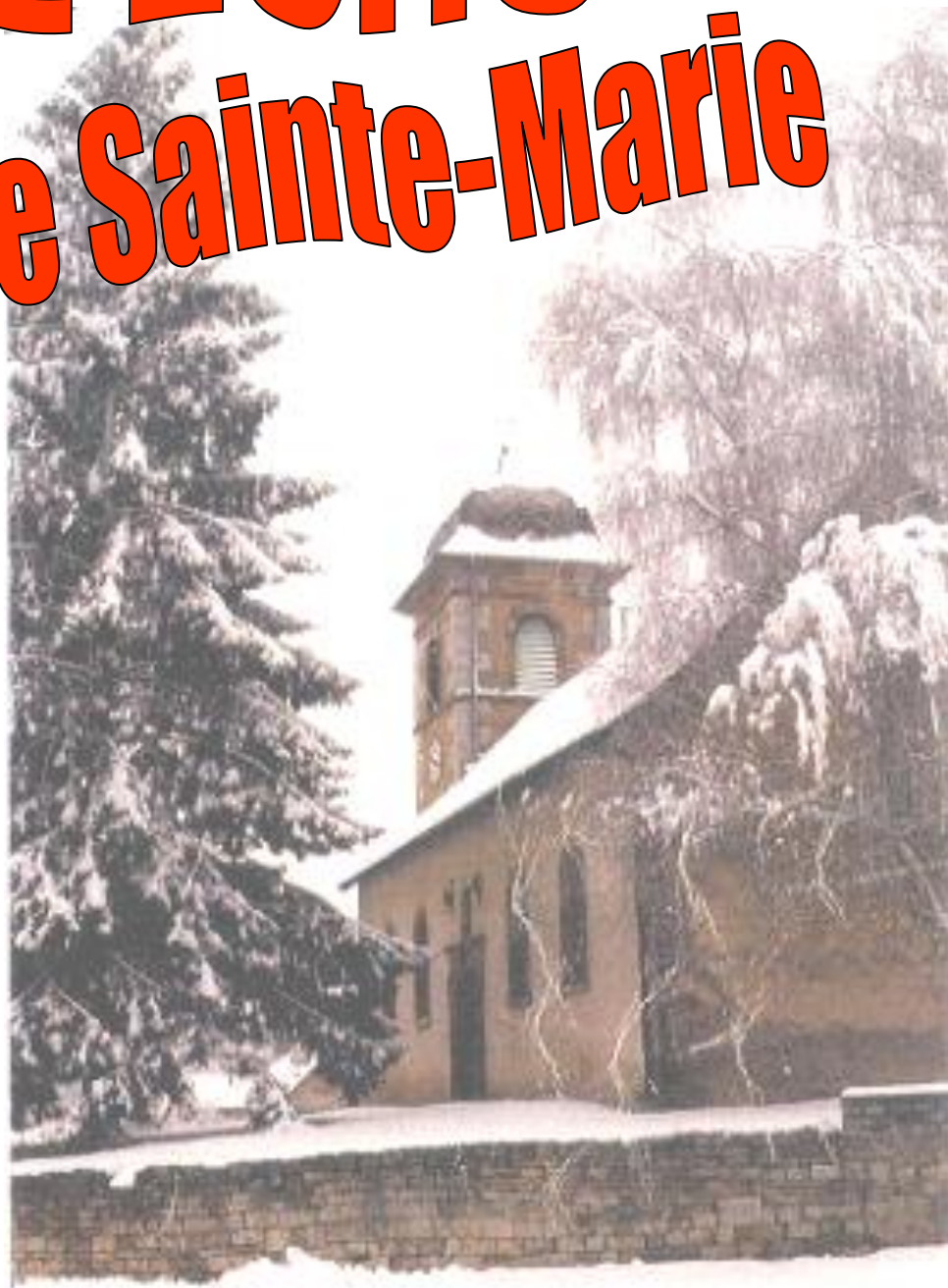


L'ECHO de Sainte-Marie



Décembre 2017





L'équipe municipale

vous présente

ses meilleurs vœux



pour l'année 2018 !





Sommaire

I. Le Maire et le Conseil Municipal : informations et bilan de l'année

▪ Le mot du Maire	p 4
▪ Le Conseil Municipal.....	p 5
▪ Le personnel communal.....	p 5
▪ Les services de la mairie.....	p 6
▪ Location des salles	p 6
▪ Distillation, pressoir.....	p 7
▪ Nous rappelons	p 8
▪ Rapports des commissions.....	p 9

II. Vivre à Sainte-Marie

▪ Le concours des maisons fleuries	p 16
▪ Ordures ménagères, tri des déchets.....	p 18
▪ Déchetterie intercommunale de Désandans	p 19
▪ Les professionnels.....	p 20
▪ Plan du village	p 22
▪ Etat-Civil	p 24
▪ Bien vivre à Sainte-Marie	p 25
▪ Investissements 2017	p 26
▪ Appel à la générosité.....	p 27
▪ Les aînés	p 27
▪ Informations des administrations.....	p 28
▪ Liste des gardiennes agréées.....	p 28
▪ Mes démarches en ligne.....	p 29
▪ Nid'Ange	p 29
▪ Activité périscolaire.....	p 30
▪ SIVU de la Chaulière.....	p 31
▪ Les associations	p 34
▪ Noël en Corse.....	p 45



Le Mot du Maire



Comme le veut la tradition, je viens à l'aube de la nouvelle année vous adresser en mon nom, aux noms des membres du Conseil Municipal et du C.C.A.S. mes meilleurs vœux pour l'année 2018.

L'Echo de Sainte-Marie, qui est la revue municipale publiée tous les ans en fin d'année, nous permet de faire le point sur les événements de l'année écoulée et de vous présenter les projets à venir.

Au cours de l'année 2017, Sainte-Marie a connu une évolution programmée notamment en terme d'organisation territoriale dictée par la Loi NOTRe. En effet, notre commune fait, d'une part, partie depuis le 1^{er} janvier 2017 du grand PMA qui compte 72 communes et 143 000 habitants. L'intégration de 43 nouvelles communes au sein de PMA donne une connotation rurale à cette grande collectivité, d'autre part, les communes d'Issans et de Semondans ont intégré en septembre notre syndicat scolaire et périscolaire, qui compte à ce jour 2 000 habitants et 177 élèves scolarisés à Sainte-Marie et Raynans. L'augmentation significative du nombre d'élèves nous a amenés à modifier notre organisation en termes de classe, de transport et de périscolaire. Le projet d'école et périscolaire porté par le SIVU de la Chauvière a dû également subir un remaniement.

Au cours de l'année 2017, Sainte-Marie a connu un développement significatif et prometteur du nouveau quartier de la Chauvière où se sont implantés à ce jour 7 pavillons, une mini-crèche et le pôle enfance dont les travaux doivent débiter dès le mois de janvier prochain.

L'aménagement de l'esplanade de la Salle des Associations a permis de sécuriser les abords de cette salle et de mettre à disposition un parking.

L'extension du columbarium et la création de cavurnes a contribué à finaliser l'aménagement du cimetière.

La commune a été récompensée pour son fleurissement avec l'attribution d'une fleur au label des villes et villages fleuris, avec proposition d'une 2^{ème} fleur pour l'année prochaine.

Pour l'année 2018, les investissements porteront principalement sur la poursuite des actions engagées, notamment :

- les travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux,
- les travaux de voirie du nouveau quartier de la Chauvière
- la construction du pôle enfance pour le compte du SIVU,
- une reprise partielle de notre éclairage public dans le but de réaliser des économies d'énergie,
- le déploiement du réseau HD par PMA afin d'améliorer la réception Internet.

Je voudrais profiter de ces quelques lignes pour remercier vivement les bénévoles, les membres du Conseil Municipal qui s'impliquent d'une façon significative à la vie de notre village.

Je vous convie à la traditionnelle cérémonie des vœux, moment de convivialité, qui se tiendra le 17 janvier à 18 h 00 à la Salle des Associations.

Chers administrés, je vous renouvelle mes meilleurs vœux, que l'année 2018 vous apporte ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères une bonne santé, du bonheur et de la réussite dans vos projets pour 2018.

Le Maire, Philippe RINGENBACH



Le Conseil Municipal

Le maire et les adjoints :

Messieurs Philippe RINGENBACH (**Maire**), Denis GROSCLAUDE (**1^{er} adjoint**), Michel MARTIN (**2^{ème} adjoint**), Gérald GROSCLAUDE (**3^{ème} adjoint**).

Les conseillers :

Mesdames Béatrice BRESSON, Claire EMONIN, Gaëlle GLAUSER, Geneviève GUERITTOT, Stéphanie VALLAT.

Messieurs Frédéric BIRINGER, Jean-Claude GEORGE, Gérard GLORIOD, Olivier PARROD.



(Conseillers ayant démissionnés : Messieurs Georges BOYER et Sébastien VIEILLE)

Le personnel communal

Administratif :

Secrétaires :

Harmony GUIHOT
Muriel JOLISSAINT
Laëtitia LIGLIOZZOLO



Technique :

Bâtiments / Espaces verts / Voirie :



Jean-Noël BOITEUX
Philippe PETITHORY



Les services de la mairie



Téléphone : 03 81 93 41 45

Mail : mairie.saintemarie25@orange.fr

www.sainte-marie.fr

Les permanences

Un Adjoint

Mardi de 17h à 18h

Monsieur le Maire

Jeudi de 16h à 18h

Samedi de 9h30 à 11h30

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- ✓ Mardi de 15h à 18h
- ✓ Jeudi de 9h à 11h30 et de 16h à 18h
- ✓ Samedi de 8h30 à 11h30

Sur la commune 12 panneaux d'affichage sont destinés à vous donner des informations tout au long de l'année, n'hésitez pas à les consulter.

Location des salles

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018

SALLE DU PRÉAU

La salle du préau est réservée **uniquement** aux habitants de Sainte-Marie et pour une manifestation à **caractère familial**.



Réservation en mairie :

Le week-end et jour férié : 65 euros

La journée (en semaine) : 40 euros

Pièces à fournir : pièce d'identité et attestation d'assurance



	Habitants du village*	Habitants et associations extérieurs
Banquets (repas, mariage, baptême...)	160 €	550 €
Jour supplémentaire (hors période scolaire)	70 €	110 €
Apéritif	80 €	200 €
Séminaire	70 €	150 €

*Tarif habitants du village : **uniquement**, en vue **d'une fête familiale strictement personnelle**, une attestation sur l'honneur vous sera demandée.

	Associations communales	Associations extérieures
Souper dansant	Gratuit après accord du CM	550 €
Spectacle	Gratuit après accord du CM	360 €

Participation électricité

Tarif jour : 0,20 € / kwh

Tarif nuit : 015 € / kwh

MODALITÉS DE RÉSERVATION

Lors de la réservation de la salle, il est demandé :

- une signature sur le registre de location ou un courrier signé précisant la date désirée,
- de remplir un contrat de location sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une attestation d'assurance,
- un chèque d'avance d'un montant égal à la moitié du coût de la location.
Ce chèque sera encaissé tout de suite,
- un chèque de caution de 300 €, restitué après paiement du solde de la location.

Distillation - Pressoir



Conformément aux dispositions de l'article 319 du Code Général des Impôts, la période de distillation autorisée s'étend du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018. Les distillations sont permises, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 6h à 19h. Il est rappelé que le privilège accordé à certains bouilleurs de cru est maintenu, à titre personnel, sans pouvoir le transmettre à d'autres personnes que leur conjoint survivant. Le pressoir, lui reste à la disposition des habitants du village. Contactez Mme Hélène PRIER au 03 81 93 56 88, pour les disponibilités.

Tarifs :

Distillation : 15 € la journée Pressoir : 20 € la journée



Nous rappelons

Inscription sur les listes électorales



L'inscription sur les listes électorales de la commune n'est pas automatique.

Si vous êtes nouvellement installé(e) à Sainte-Marie, présentez-vous en mairie, avant le 31 décembre 2017, aux heures d'ouverture du secrétariat muni(e) :

- d'une pièce d'identité,
- d'une preuve de domicile (facture EDF, Télécom).

Changement de domicile



Si vous êtes nouveau / nouvelle résidant(e) à Sainte-Marie, merci de bien vouloir vous présenter en mairie avec :

- votre livret de famille si vous êtes marié(e),
- votre carte nationale d'identité si vous êtes célibataire.

Pièces d'identité



Depuis le mercredi 22 mars 2017, de nouvelles modalités permettent de mieux sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et reste gratuite (sauf cas de perte ou vol comme c'est déjà le cas).

L'usager doit désormais s'adresser à l'une des communes de son choix, équipée d'un dispositif de recueil des demandes de passeports et de cartes d'identité.

En effet, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont instruites selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Le recueil de cette demande de titre s'effectue au moyen de dispositifs spécifiques appelés « Dispositifs de Recueil » (DR) qui permettent notamment de **collecter les empreintes numérisées du demandeur**.

Avec ces nouvelles dispositions, les habitants du village doivent aller dans l'une des 25 communes équipées (Montbéliard, l'Isle-Sur-Le-Doubs, Valentigney, Audincourt, Etupes ...).

Retrouvez les coordonnées des 25 communes équipées pour le Doubs sur <https://ants.gouv.fr>.

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne sur le site www.service-public.fr. Il faudra ensuite vous rendre dans l'une de ces mairies pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.



POMPIERS
SAMU
PERCEPTION
SOUS PREFECTURE
VEOLIA EAU
ECOLE
PÉRISCOLAIRE
GENDARMERIE (Bavans)

Memo

☎ 18	} 112 depuis un portable
☎ 15	
☎ 03 81 31 11 99	
☎ 03 70 07 61 00	
☎ 08 10 00 07 77	
☎ 03 81 93 12 67	
☎ 03 81 92 32 30	
☎ 03 81 96 26 31	

Rapport des commissions



Animation

Membres de la commission : M. MARTIN, G. GLAUSER, G. GUERITTOT, S. VALLAT.

Notre village recense plus d'une dizaine d'associations qui œuvrent pour le dynamisme de notre commune, (voir page 34).

L'engagement associatif est un moyen de sortir de chez soi, de s'investir, de rencontrer des personnes. Tous les âges sont concernés.

Les associations de Sainte Marie désirant une subvention sous forme financière ou au travers de la mise à disposition de biens devront déposer en mairie avant fin février 2018 un dossier de subvention dûment rempli disponible au secrétariat de Mairie ou sur le site internet <http://www.sainte-marie.fr>.

ATTENTION

Tous les dossiers de demande de subvention non effectués sur ce document ne seront pas examinés par la commission.

Pour 2017, les montants accordés par le Conseil Municipal ont été de :

- 550 € au Tennis Club de la Vallée du Rupt,
- 80 € au Moto Club,
- 180 € à l'association Prélude.

Animations 2017

Un conte

Le 29 mai 2017 à la salle des Associations de Sainte Marie, la compagnie « A la lueur des contes » a présenté un Conte policier « le cercueil de verre ». Comment un conte peut servir de prétexte à une enquête policière...ou inversement. Interprété par la comédienne Nathalie LEONE.



Le carnaval

Le samedi 8 avril le Conseil Municipal des Jeunes a choisi d'organiser le carnaval autour de la salle des Associations en raison de l'état d'urgence.

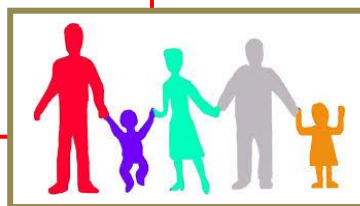
De nombreuses animations tout au long de l'après-midi avec atelier maquillage, défilé et l'élection de M. et Mme Carnaval, conte de la ludocaverne, kermesse, jeux etc... sans oublier le pot de l'amitié avec les crêpes et le partage des friandises.

Aide sociale

Membres du CCAS : Ph. RINGENBACH, G. GLAUSER, C. EMONIN, G. GUERITTOT, G. GROSCLAUDE, M. BISSOLI, M. MANOUVRIER, C. WIEDERHOLD, E. ROSAK.

Si vous voulez contacter l'aide sociale de Sainte-Marie, vous pouvez vous adresser à la mairie qui vous mettra directement et rapidement en contact avec un des membres de la commission. L'assistante sociale de notre secteur est **M^{me} Aurélie COLEY**, joignable :

**A l'adresse : Antenne DIFS
10 bis, rue du Petit Chênois
25200 MONTBELIARD
Au téléphone : 03 81 90 72 32**





Membres de la commission : G. GROSCLAUDE, M. MARTIN, J-C. GEORGE, G. GLORIOT, O. PARROD, C. EMONIN, G. GUERITTOT, F. BIRRINGER, B. BRESSON.

La commission a instruit au cours de l'année 2017 : 10 certificats d'urbanisme, 9 permis de construire, 15 déclarations préalables de travaux, 1 permis de construire modificatif.

Nous vous rappelons que vous devez déposer une déclaration préalable ou un permis de construire pour toutes constructions (piscine, abri de jardin, garage..) de plus de 5 m² ou modifications intervenant sur votre maison (ravalement de façades, réfection de toiture, fenêtre de toit, balcon, édification d'une clôture ou d'une haie etc...).

Dans la zone de protection des monuments historiques, toute construction quelle que soit sa taille, doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Les délais

- 1 mois pour les déclarations préalables,
- 2 mois pour les permis de construire des maisons individuelles et les permis de démolir,
- 3 mois ou plus, pour les autres permis de construire ou permis d'aménager.

Un délai supplémentaire est observé si vous vous trouvez dans le périmètre de protection des monuments historiques (fontaine rue de Lougres).

Rappel

Depuis le 1^{er} janvier 2017, tous les documents d'urbanisme traités par la commune sont transmis pour instruction au nouvel EPCI donc PMA pour les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants et non plus à la DDT. (Loi ALUR au 1^{er} juillet 2015).

Les Infos pratiques

- sur www.urbanisme.equipement.gouv.fr, vous pouvez trouver tous les imprimés de demande d'urbanisme ainsi que de nombreux conseils pour les remplir.
- sur www.cadastre.gouv.fr, vous pouvez imprimer le plan cadastral de votre terrain.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME



Limite de zone du PLU

Zones urbaines :



U

Zone urbaine à vocation essentiellement d'habitat.



U Equipements

Secteur affecté aux activités scolaires, sportives, socioculturelles, de loisirs et aux équipements et services publics.



U Centre

Zone au tissu urbain dense, urbaine à vocation essentiellement d'habitat.



U Activités

Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles, de services, d'entrepôt.

Zones à urbaniser :



AU1

Zone à ouvrir à l'urbanisme lors d'une opération d'aménagement d'ensemble.



AU1 Activités

Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles, de services, d'entrepôt.



AU2

Zone à ouvrir à l'urbanisme après modification ou révision du PLU.



Limite de secteurs du PLU

Zones agricoles :



A

Zone de protection agricole



Aa

Secteur de protection agricole non constructible

Zones naturelles :



N

Zone de protection naturelle

Autres prescriptions du PLU :



Emplacement réservé, au titre du b) de l'article L123-2 du code de l'urbanisme, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement pour la construction de logements collectifs (sur une superficie approchée de 1.5 ha).

Dispositions relatives au paysage : (Article L 123-1, 7° du code de l'urbanisme)



Élément caractéristique du paysage à préserver : dernier bâtiment du village comportant une toiture en ardoises, à la suite de la reconstruction après la guerre avec l'aide helvétique.



Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, J-C. GEORGE, G. GLORIOT, O. PARROT,
G. GROSCLAUDE.

Bilan provisoire de la forêt en 2017 (arrêté au 12 novembre 2017)

	<u>Volume</u>	<u>Dépenses HT</u>	<u>Recettes HT</u>
Bois fabriqué :			
- par les affouagistes	602,50 stères		4 518,78 €
- par le bûcheron, à prendre en forêt	35 stères	945,00 €	1 207,50 €
- par le bûcheron, livré chez les habitants	147 stères	4794,00 €	6 247,50 €
Lots de dépressage			20,00 €
Abattage des grumes		1918,00 €	
Débardage des grumes + câblage		Facture non reçue à ce jour	
Vente des grumes (feuillus)			17 512,00 €
Vente de résineux (éclaircies parcelles 4,5,6)			12 794,40 €
Escompte sur vente de grumes		120,42 €	
Cotisations diverses *		378,08 €	
Frais de garderie (reversés à l'ONF) payés en 2017		1989,47 €	
Contribution (reversée à l'ONF) 2 €/ha		547,98 €	
Solde programme de travaux ONF 2016		781,20 €	
Fêtes et cérémonies		147,50 €	
Travaux : broyage de pierres chemin du stade		766,00 €	
Versement du budget forêt au budget commune		15 000,00 €	
Excédent de fonctionnement 2016 reporté			10 788,40 €
TOTAL HT	784,50 stères	27 387,65 €	53 088,58 €

*CVO, communes forestières, certification PEFC.

L'affouage 2017/2018

Prix du bois d'affouage pour 2018

- Bois façonné par les affouagistes : 7,50 € le stère,
- Bois façonné par le bûcheron à prendre en forêt : 39,40 € TTC le stère,
- Bois façonné par le bûcheron et livré chez l'habitant : 48,20 € TTC le stère.



Quartier la Chauillère



Les travaux d'aménagement du nouveau quartier de la Chauillère sont terminés, il reste la voirie et l'éclairage public. Pour la partie U habitat, **sept maisons** sont en cours de construction. La **parcelle 9** de 11,55 ares reste disponible. Quant au **lot n° 6**, la division parcellaire est en cours de réflexion.

Pour la partie U équipement, le permis de construire du **pôle enfance**, regroupant la maternelle et le périscolaire, a été accordé avec un début des travaux pour janvier 2018. Quant à la **micro-crèche** celle-ci est en cours de construction avec une ouverture prévue en mars 2018. Deux parcelles pour accueillir d'autres équipements restent donc disponibles. (**Lots 10 et 11**).





Voirie – Assainissement

Membres de la commission : M. MARTIN, B. BRESSON, F. BIRRINGER, G. GLAUSER, D. GROSCLAUDE, O. PARROD.

Rappel des coûts des énergies sur la commune (2016)

	2014	2015	2016
Eclairage public	11 675 €	12 754 €	12 413 €
Electricité bâtiments	8 675 €	9 321 €	7 489 €
Eau	1 132 €	1 640 €	1 483 €
Fioul	9 245 €	5 724 €	6 434 €
	-----	-----	-----
Total	30 727 €	29 439 €	27 819 €

Travaux 2017 réalisés

- Remplacement de 11 luminaires au mercure (125 w) par des appareils LED (35 w) avec abaissement de la puissance (de 35 W à 8 W) sur une plage horaire la nuit ainsi que le coffret de commande rue des Grands Moulins à Vent, (coût pour la commune : 7 134 €),
- Aménagement des abords de la salle des Associations et création d'un parking autour de la salle des Associations et sur l'ancien plateau sportif (75 places),
- Remplacement de 10 illuminations de Noël et des 2 projecteurs LED du Temple.

Travaux 2018

- Mise en place de la signalisation des entreprises et des commerces en haut et bas de la rue de Lougres,
- Abaissement de la puissance de 60 points lumineux sur l'éclairage public (de 150 W à 50 W) économie annuelle envisagée : - 63% soit 2 900 €.

Radars pédagogiques

Les relevés des radars pédagogiques sont consultables sur le site de la commune : <http://www.sainte-marie.fr> - rubrique « les commissions » - Voirie.

Rappel Sécurité

- Veillez à ce que la végétation de vos propriétés n'empiète pas sur le domaine public (trottoirs) et ne cache pas la visibilité aux intersections de rues, ainsi que le passage des piétons. N'oubliez pas d'éviter le stationnement sur les trottoirs et de dégager l'accès aux bouches à incendie en bordure de propriété pour faciliter leur utilisation.
- Nous vous rappelons que pour toute utilisation temporaire du domaine public (terrain, trottoir, etc...) pour stocker ou entreposer des matériaux (gravas, stères de bois, etc...) une demande d'autorisation doit être faite au secrétariat de Mairie.



Membres de la commission : G. GROSCLAUDE, D. GROSCLAUDE, F. BIRRINGER, G. GLORIOT, O. PARROD.

Cimetière



La commission a étudié l'extension de l'espace cinéraire. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise MUNIER pour la partie marbrerie et l'entreprise FLUBACKER pour le terrassement. Un troisième columbarium, identique au second, a été implanté. Des caveaux (petits caveaux individuels destinés à recevoir uniquement des urnes funéraires) ont vu le jour. Un règlement a été élaboré pour le cimetière. Il sera affiché à l'entrée de celui-ci et sera consultable en mairie.

Les tarifs du cimetière sont les suivants :

	Concession simple	Concession double	Columbarium	Cavurnes
30 ans	70 €	140 €	670 €	1 490 €
50 ans	110 €	220 €	990 €	1 810 €

Jardin du souvenir : 50 € par dépôt.

Bâtiments

La commission étudie la mise en conformité pour l'accessibilité des bâtiments recevant du public. Différents devis ont été demandés et les premiers aménagements débuteront courant 2018.

Les travaux autour de la salle des Associations sont achevés. Un espace de convivialité sans circulation de voiture devant la salle a été créé. L'ancien plateau sportif est devenu un « vrai » parking. Un programme de rénovation de l'ensemble du bâtiment est en cours d'élaboration.

Environnement – Fleurissement

Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, S. VALLAT, G. GROSCLAUDE, O. PARROD.



Au printemps 2017, la commune s'est inscrite pour participer au label des villes et villages fleuris dans la catégorie des villages de 300 à 1000 habitants.

Lors de la remise des labels des villes et villages fleuris le jeudi 5 octobre 2017, à BESANCON, notre commune a été confirmée une fleur.

Nous avons également eu le plaisir d'apprendre que pour l'année prochaine, nous avons été proposés pour une 2^{ème} fleur, la décision définitive sera confirmée lors du passage du jury régional en 2018.

Nous remercions les bénévoles du village, les membres du Conseil Municipal des Jeunes, les employés communaux, les conseillers municipaux et leurs conjoints qui ont participé à la plantation et à l'entretien de nos fleurs.

Nous remercions également Monsieur Pascal MAGNIN qui a fait bénévolement à la tronçonneuse 10 sculptures (2 écureuils, 1 cœur et 7 champignons) que nous avons placées dans différents massifs de fleurs. 7 sculptures avaient déjà été offertes en 2016.

Des piquets peints en forme de crayons de couleurs ont été plantés devant l'école, malheureusement, ils ont été arrachés environ 10 jours après leur mise en place.

Ces actions et initiatives de création de décors permettent de rendre notre village plus beau et plus attrayant, en outre, elles sont très bien perçues par les membres du jury départemental et régional des villages fleuris.

Le nombre de bénévoles participant à la plantation et l'entretien des fleurs intervient également dans la décision du jury.



C'est pourquoi, en 2018, nous ferons appel à votre participation pour réaliser les plantations et l'entretien de nos massifs.

Concours des maisons fleuries



Nous vous rappelons le règlement du **« CONOURS DES MAISONS FLEURIES »**

Article 1 – Toute habitation, maison particulière et / ou commerce de Sainte-Marie peut participer au concours « MAISONS FLEURIES ».

Article 2 – La participation au concours est libre, gratuite et sans obligation d'inscription à la mairie.

Article 3 – Les aménagements floraux doivent être visibles de la voie publique et ne doivent nécessiter en aucun cas le déplacement du jury dans la propriété.

Article 4 – Toute habitation ou commerce dont le nom des occupants et / ou le numéro de rue ne sont pas lisiblement inscrits, est déclaré hors concours.

Article 5 – Tout participant ne peut être primé deux années consécutives.

Article 6 – Le concours comprend deux catégories : 1°) Balcons – Façades,
2°) Jardins – Espaces Verts.

Article 7 – Aucun membre du Conseil Municipal de Sainte-Marie et du personnel communal ne peut être récompensé.

Article 8 – Les critères du concours sont définis par le jury en accord avec la municipalité, à savoir :

- la propreté,
- l'esthétique de l'ensemble des aménagements,
- l'originalité.

Article 9 – Les notes vont de 1 à 20 sans demi-point.

Article 10 – Les conséquences d'intempéries ne peuvent être prises en compte dans la notation.

Article 11 – La commission se réserve la possibilité de créer un prix spécial du jury afin de récompenser les cas exceptionnels.

Le jury est composé de groupes de trois personnes.

Il comprend :

- un ou des spécialistes tels que responsables services jardins de la région ou du département, d'horticulteurs, de fleuristes,
- deux personnes hors concours primées les années précédentes ou des membres de la commission Environnement.

Le jury sillonne toutes les rues, impasses et voies de Sainte-Marie, sans exception, en juillet mais le jour et l'heure de passage ne sont pas divulgués.

Le jury, en accord avec la municipalité, peut modifier à court ou long terme un ou des articles de ce règlement.

La municipalité a la responsabilité des récompenses.

Les lauréats du concours des maisons fleuries ont été récompensés pour les efforts qu'ils ont fournis et qui ont été remarqués par le jury lors de son passage en juillet 2017.

C'est au cours d'une sympathique cérémonie que le maire, les adjoints et la commission ont tenu à les féliciter et à les récompenser.





Un merci spécial aux Serres Olivier DREZET qui ont offert aux lauréats et aux encouragements un bon pour un tutti frutti ou un bégonia dragon, en plus des récompenses délivrées par la commune.

Nous nous efforçons de fleurir notre village. Chaque printemps, massifs et jardinières se garnissent de fleurs diverses pour le plaisir des yeux.

Jardins – Espaces Verts

1^{er} prix

M. et Mme Roland PARROD

Avec un encouragement dans la catégorie Balcons - Façades

2^{ème} prix

M. et Mme Jean-Claude LUKAS

3^{ème} prix ex-aequo

M. Patrick METTHEZ et Mme Monique BARAILLER

M. et Mme René CHAVEY



Balcons – Façades

1^{er} prix

M. et Mme Claude SCHMALTZ

2^{ème} prix

Mme Sophie GESTER

3^{ème} prix

M. et Mme Modeste MANGEL

Nous remercions les membres du jury (lauréats de l'année précédente et membres de la commission fleurissement) qui ont parcouru les rues du village pour noter les maisons et les espaces verts.



Ordures ménagères, tri des déchets



Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères dans la commune de Sainte-Marie a lieu **chaque mercredi matin, déposez vos ordures avant 5 heures**, même les jours fériés, sauf information de la mairie aux panneaux d'affichage.

Nous rappelons que les éboueurs ne ramassent pas les gravats, gazons, branchages, ferraille, cartons...

Le paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est échelonné en deux fois : au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'année, avec prise en compte de tout changement dans la composition du foyer **si celui-ci a été déclaré en mairie avant l'établissement de la facturation faite par les services de PMA.**

Montant de la redevance pour le 1^{er} semestre 2017

	Foyer avec 1 personne	Foyer avec 2 personnes	Foyer avec 3 personnes	Foyer avec 4 personnes	Résidences secondaires (forfait 2 personnes)
Part fixe	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
Part habitant	29 €	58 €	87 €	116 €	58 €
TOTAL	44 €	73 €	102 €	131 €	73 €

Tri des déchets

Points R

Deux points R sont à votre disposition, près du cimetière, route d'Arcey et près de la salle des Associations. Vous pouvez y déposer papiers, journaux, publicité, cartons (qui doivent être aplatis ou découpés en plaque), bouteilles en verre, flaconnage plastique (bouteilles vides) groupés avec cannettes en aluminium ou en tôle, boîtes de conserve, briques de lait et jus de fruits, bombes d'aérosols.

Il est formellement interdit d'y déposer ses ordures ménagères sous peine de poursuite.

Les barquettes alimentaire (même si transparentes), les plastiques d'emballage, les pots de yaourts, la vaisselle cassée en faïence ou porcelaine, les couches culottes (nous en trouvons très souvent !) sont à mettre uniquement dans vos poubelles.

Résultats de la collecte bennes « point R » pour l'année 2016 :

- Flaconnage : 8,375 tonnes,
- Verre : 31,030 tonnes,
- Carton : 11,141 tonnes,
- Papier : 24,285 tonnes.



TOTAL : 74,831 tonnes



Vous êtes vivement encouragés à utiliser ces points « R »

Pour le recyclage des seringues, des boîtes de récupérations sont disponibles en pharmacie qui se chargera de les recycler. Merci de ne pas les jeter dans les ordures ménagères ou au point R.

Déchetterie intercommunale de Désandans



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la déchetterie est gérée par le SITEVOM, organisme de gestion de Haute-Saône, PMA, qui a maintenant la compétence, a signé une convention, vous avez donc toujours accès à celle-ci.

Les horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi :

- du 1^{er} avril au 31 octobre : 9h00-12h00 et 13h30-18h00,
- du 1^{er} novembre au 31 mars : 9h00-12h00 et 13h30-17h00.

La déchetterie est inaccessible au public en dehors des heures d'ouverture.

Une carte d'accès est indispensable, elle est à retirer en mairie.

Les déchets acceptés

- Ferraille (appareils informatiques, électroménager, tout objet constitué de ferraille, tous les métaux divers et variés),
- Bois (bois traité, osier, tout mobilier doit être démonté sans ferrures ni vitres),
- Papiers et cartons, (journaux, revues, magazines, publicité, cartons propres et pliés),
- Cartouches d'encre d'imprimantes,
- Encombrants et monstres (carrelage, céramique, jerricans, literie, mobilier, placoplâtre, plastique, polystyrène, sanitaire, vaisselle, vitres, plâtre, béton cellulaire),
- Gravats (cailloux, sable, terre, tuiles, cendres),
- Huiles (de friture ou de moteur),
- Piles toutes catégories,
- Bouteilles de produit de bricolage (White Spirit, essence de térébenthine, acétone, diluant, acide etc...),
- Bidons d'huile automobile, tronçonneuse ou motoculture,
- Pneus (uniquement les pneus de voitures et de motos, sans jante, propres et secs),
- Radiographies médicales sont reprises sans l'enveloppe, uniquement le film,
- Déchets verts (branchages : longueur maximum 1.50 m, tailles, tonte, gazon, feuilles et végétaux, sciure),
- Déchets ménagers spéciaux (acide, aérosols, filtres à huile, liquide de refroidissement, lave-glace, peinture, phytosanitaires, solvants, néons, ampoules halogènes et basse consommation),
- Relais / vêtements (draps, vêtements, chaussures etc... sont à déposer dans des sacs plastiques et non en vrac),
- Déchets d'emballages (Point R).

Les déchets interdits

- Les plaques de fibrociment contenant de l'amiante sont strictement interdites et doivent suivre une filière spécifique ordures ménagères,
- Les déchets pharmaceutiques et infirmiers,
- Les pneus de camions, tracteurs, vélos, et autres engins professionnels ainsi que les pneus d'ensilage.

Rappel : Il est impératif que les déchets soient triés avant dépôt...

Sont concernés principalement les déchets verts.

Il est rappelé expressément que tous rejets d'huiles, graisses, peintures, essences diverses, ciment ... sont interdits dans les égouts et réseaux d'assainissement en général. Ces produits polluants gênent le bon fonctionnement de la station d'épuration et risquent, dans certains cas, d'obliger à la désobstruction de certains points du réseau ; de plus ils sont interdits par la loi.

Civisme et logique doivent primer sur facilité ! Merci.

Les professionnels



Artisans

GARAGE POUEY MIDANETTE

Garage auto
5, rue de Désandans
☎ : 03 81 93 10 62



COIFFURE A DOMICILE

Nathalie : coiffeuse-styliste-visagiste
☎ : 06 60 03 24 28



EURL TRC 25

Récupération ferraille - terrassement
1, rue de la Laiterie
☎ : 06 60 13 98 53

L'INSTANT PRÉSENT

Esthétique - beauté
7 ter, rue de la Laiterie
☎ : 03 63 38 56 62



LS COUVERTURE ZINGUERIE

Couverture zinguerie
1, rue de la Laiterie
☎ : 06 60 13 98 53



MAN SERVICES

Tous travaux neufs - rénovation
Emmanuel BOITEUX
3, rue de la Rigole
☎ : 06 81 54 21 35 / 03 81 90 09 51

SARL GROSCLAUDE FRERES

Charpente - couverture - zinguerie
3, rue de Saint-Julien
☎ : 06 61 40 87 02

PINTO Florian

Mécanique garage Auto / Moto
1, Grande Rue
☎ : 06 65 72 31 47



SALON NATHALIE

Coiffure
7, rue de la Laiterie
☎ : 03 81 93 12 32



3P Eric RUSPINI

Plâtrerie - plaques de plâtre - peinture
aménagement de combles
26, rue de Lougres
☎ : 06 48 30 05 61



RAIDRON DAMIEN ELECTRICITE

Tous travaux d'électricité
7, rue de Lougres
☎ : 07 88 34 80 34



Commerçants

EPICERIE DE LA VALLEE DU RUPT

Relais Postal
16, Grande Rue
☎ : 03 81 36 59 88



GRANGE ET COUPOLE

1, rue de Saint-Julien
☎ : 03 81 32 34 66





Entreprises

COOPERATIVE AGRICOLE TERRE COMTOISE GAMM'VERT

Rue de Désandans
☎ : 03 81 93 51 05



SOS CAFÉS

Hervé SILVANT
Distribution Automatique
Gestion – vente – location – dépôt gratuit
☎ : 06 89 26 11 90
soscafe@gmail.com



FLUBACKER PAYSAGE

Paysagiste
Rue de Désandans
☎ : 03 81 93 47 97



RIGOULOT SARL

Pompes funèbres – Funérarium
7, rue Derrière la Chapelle
☎ : 03 81 93 52 78

TRANSPORTS CORDIER

3, rue de Désandans
☎ : 03 81 31 12 45



ELUDINE

Marine MAGNIN
Communication et Événementiel
10, rue de Lougres
☎ : 06 72 43 12 59
Eludine25@gmail.com



Services

DOCTEUR Jean-Daniel HEITZMANN

Médecine - ostéopathie
3, rue Derrière l'Eglise
☎ : 03 81 96 59 33



INFIRMIERE

Marie-Laure CUNIN
8, Grande Rue
☎ : 03 81 93 52 59



SOLUTIA

Service d'aide à la personne
8, Grande Rue
☎ : 03 63 38 00 06



NATUROPATHIE, MAGNÉTISME, HYPNOSE, ERICKSONIENNE

Magali BOILLOT
26, rue de Lougres
☎ : 06 72 69 59 99



TAXI DE LA VALLEE DU RUPT Jean-François ROUGIER

Transports privés et malades assis
12, rue de Lougres
☎ : 03 81 93 57 82





Plan du village

Pièce jointe





Etat-Civil



Nouveaux arrivés

M. et Mme Geoffrey LAISSUE-LY	20 rue des Moulins à Vent
M. et Mme Olivier GREISS	11 Grande Rue
Mme Mélanie DOUTEY et M. Thomas RAINAUT	11 rue de Lougres
Mme Céline DIDIER	16 Grande Rue
M. Jérôme JACQUOT- LEVEQUE	2 rue de Saint-Julien
Mme Sylvia ROSSI et M. Romain PINTO	12 rue des Grands Moulins
M. et Mme David LOPEZ	6 rue de Bavans
M. Sylvain REBERT	26 rue de Lougres



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants !

Naissances

Justine RAYOT	née à Montbéliard	Le 10 décembre 2016
Maëva LHOTE	née à Montbéliard	Le 13 décembre 2016
Emy BERBETT	née à Belfort	Le 20 janvier 2017
Noémie VIEILLE	née à Trévenans	Le 5 mars 2017
Nathan BOUSSIRON	né à Trévenans	Le 21 juillet 2017
Isaac LE LOHE	né à Trévenans	Le 31 juillet 2017
Khayla LAISSUE LY	née à Trévenans	Le 14 octobre 2017
Méane MULLER	née à Trévenans	Le 16 octobre 2017
Siloé POURCHET	née à Trévenans	Le 24 novembre 2017



Félicitations aux heureux parents !

Mariages



Nathalie MOUGIN et Jean-Paul MONTARLIER le 10 juin 2017 à Sainte-Marie
Marilyn DI CRISTO et Anthony BOITEUX le 24 juin 2017 à Sainte-Marie
Agnès REY et Christophe GRISOT le 24 juin 2017 à Bart
Elisabeth HALTER et Pascal BALGA le 9 septembre 2017 à Sainte-Marie

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !

Décès

Gisèle CAVAJON,	91 ans,	décédée à Désandans	le 26 janvier 2017
Gilbert TRICARD,	70 ans,	décédé à Trévenans	le 20 avril 2017
Louis HIGELIN,	89 ans,	décédé à Sainte-Marie	le 16 août 2017
Jacques VUILLEMIN	90 ans,	décédé à Luxieu-Les-Bains	le 11 décembre 2017

Sincères condoléances aux familles



Bien vivre à Saint-Marię



Moi et mes voisins



Pour effectuer mes travaux de bricolage, jardinage, qui nécessitent l'utilisation « d'engins » parfois un peu **bruyants**, je respecte les heures autorisées :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30,

Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les travaux bruyants, **chantiers de travaux publics ou privés, réalisés par une entreprise**, sur et sous la voie publique, dans des propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air **sont interdits** :

Tous les jours de la semaine de 20h00 à 7h00 et de 12h30 à 13h30,

Toute la journée des dimanches et jours fériés.

Je joue du piano, de la guitare ... raisonnablement. Je me mets à la place de mon voisin qui m'entend faire mes gammes toute la journée !

Mes déchets végétaux



Pour que chacun puisse vivre sans contrainte imposée par son voisin, je ne brûle pas mes déchets végétaux, je les dépose à la déchetterie de Désandans prévue à cet effet. Il est **formellement interdit** de mettre gazon, branchages, gravats... dans les pâtures, les haies, les talus, ou en forêt, sous peine de poursuites et d'une amende.

Ma boîte aux lettres



Où la poser ?

- à l'entrée de votre propriété en bordure de la voie ouverte à la circulation publique,
 - le dessus de cette boîte ne doit pas être à plus de 1,50 m du sol et le dessous à moins de 1 m,
 - le facteur doit pouvoir accéder à la boîte directement de l'extérieur sans difficulté et sans risque.
- Il ne faut donc pas la placer derrière un grillage, ou à la portée d'un chien.

Mes arbres et mes haies le long de la voie publique



L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

En bordure d'un chemin rural ou vicinal, la limitation est fixée par le P.L.U.

Dans les virages : les arbres plantés à moins de 4 m du bord ne doivent pas dépasser 3 m de hauteur, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe, (article de référence sur les plantations, art.671 du code civil).

Chemin départemental ou une voie communale : un retrait minimum de 0,50 m à partir de l'alignement.

Route nationale ou départementale : la distance imposée est de 6 m pour les arbres et de 2 m pour les haies.

La neige



Nous vous rappelons que chacun doit déneiger son trottoir (votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident), que la neige déblayée sur votre propriété et sur votre trottoir ne doit pas être déposée sur la chaussée.

Moi et mon chien



Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite sur la voie publique et qu'ils ne doivent générer aucun trouble de voisinage.

Si vous trouvez un chien abandonné ou errant, adressez-vous à la mairie.

Mon stationnement

Nous vous rappelons que le stationnement sur la voie publique ainsi que sur les aires de retournement est formellement interdit. Tout stationnement gênant la visibilité et la sécurité peut faire l'objet d'une amende de 135 € et de 3 points en moins sur le permis de conduire.

Investissements 2017



Achat de matériel

Brosse de désherbage
Perceuse
Plastifieuse
Onduleur
Téléphones
Étagères pour les ateliers communaux
Monobrosse pour la salle des Associations
Table demi-rond salle du conseil



MONTANT : 3 166.45 €

Voirie

Reprise voirie rue Derrière l'Eglise
Bornage de terrains

MONTANT : 2 451.93 €



Cimetière

Extension du columbarium

MONTANT : 29 282.83 €

Bâtiments

Blocs sortie de secours salle des Associations

MONTANT : 790.56 €



Electrification

Nouvelles illuminations de Noël
Réparation anciennes illuminations
Amélioration de l'éclairage public rue des Grands Moulins à Vent
Solde enfouissement des réseaux rue de Saint-Julien

MONTANT : 25 420.80 €

Appel à la générosité



Téléthon 2017

Le samedi 9 décembre 2017, le Téléthon a rapporté la somme de
€. Remerciements aux bénévoles et au public qui ont participé.



Lutte contre le cancer

La collecte réalisée au village, en 2017, au profit de la ligue contre le cancer du pays de Montbéliard, a rapporté la somme de 3 337 €.

Nous remercions les généreux donateurs et les collecteurs



Bleuets de France

Remerciements aux habitants de la commune qui ont versé, lors de la commémoration du 11 novembre 2017, à la collecte des Bleuets de France.

Le montant collecté est de **47,88 €**.

Opération brioches

Cette année, l'opération brioches a été organisée en octobre 2017.

La collecte, réalisée au profit de l'Adapei du Doubs, est de **1 314,29 €**, sous la coordination de Madame Martine CHAVEY.

Remerciements aux généreux donateurs ainsi qu'aux collecteurs : Alain BOURGEOIS, Caroline, Jessica et Kevin BOURQUI Jean-Pierre CLAUSSE, Odile GLORIOT, Marie-Thérèse GODAT, Eloïse GROSCLAUDE, Raymonde GROSCLAUDE, Stéphanie GROSCLAUDE, Christine MARCHAND, Françoise MOLBERT, M et Mme PARIS, Sophie, Jules et Camille PARROD, Gilbert RAGOT, Marie-Thérèse RINGENBACH, Frédérique SAUVAGEOT et Colette WIEDERHOLD.



Opération entraide

Pour la Vallée du Rupt qui regroupe les 13 villages suivants : Aibre, Allondans, Arcey, Désandans, Dung, Echenans, Issans, Le Vernoy, Présentevillers, Raynans, Sainte-Marie, Saint-Julien et Semondans, la collecte a rapporté 6 311,04 € et 902 kg de denrées alimentaires. La somme récoltée à Sainte-Marie s'élève à **1 137,10 €**.

Merci encore aux généreux donateurs et aux valeureux collecteurs qui œuvrent bien souvent sous la pluie (ou la neige) !

La prochaine opération ENTRAIDE aura lieu le samedi 3 février 2018. Les personnes qui veulent donner un peu de leur temps peuvent joindre Madame Martine CHAVEY 7 rue derrière la Chapelle au 03 81 93 50 22.

Merci d'avance !

Un grand merci à ceux qui ont répondu, par leur générosité, à ces collectes.

Les aînés



A l'occasion des fêtes de fin d'année, les membres du Conseil Municipal et du CCAS ont proposé aux personnes âgées de 68 ans révolus le choix entre un colis soit livré, soit à venir chercher en mairie ou une invitation au repas qui a eu lieu **le samedi 16 décembre 2017**, à la salle des Associations.

Informations des administrations



La Poste

D'innombrables désagréments apparaissent lors de la distribution du courrier, notamment durant les périodes de vacances, lorsque votre facteur titulaire est remplacé.

Un certain nombre de lettres n'est pas distribué et est retourné à l'expéditeur, ce qui vous expose à des relances et des majorations.

Les principales causes en sont :

Les boîtes à lettres non ou mal identifiées

Sur votre boîte à lettres doivent apparaître :

- Vos nom, prénom, écrits lisiblement et le numéro de votre rue,
- Le patronyme des personnes vivant au foyer s'il est différent du vôtre.

Les boîtes à lettres introuvables

Votre boîte à lettres doit être visible, facile d'accès pour le facteur et se trouver en bordure de propriété, dans la mesure du possible en bord de route.

Dans le cas d'une erreur de destinataire, merci de rendre le courrier à votre facteur.



LA POSTE

La Sous-Préfecture

Depuis le 17 octobre 2016, la Sous-Préfecture de Montbéliard a changé d'adresse.

Elle vous accueille à l'adresse suivante :

43, avenue du Maréchal Joffre

BP 247

25 204 Montbéliard cedex

Horaires d'ouverture au public :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 16h00,
- mardi de 8h45 à 11h30.

Toutefois, l'accueil téléphonique est assuré le mardi après-midi au 03 70 07 61 00

Liste des gardiennes agréées * de la commune de Sainte-Marie

NOM PRENOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Madame BERNAL Sonia	12, rue d'Echenans	03 63 38 20 97
Madame GOGNIAT Evelyne	14, rue de Bavans	03 81 93 40 10
Madame PETITHORY Catherine	2, impasse de la Laiterie	03 81 93 45 72
Madame ROSAK Evelyne	23, rue de Bavans	03 81 93 40 50

* Editée par le Conseil Général



Mes démarches en ligne



La carte grise et le permis de conduire à portée de clic !!

Du nouveau dans vos démarches, vous pouvez désormais effectuer vos demandes liées au certificat d'immatriculation et au permis de conduire sans vous rendre au guichet de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture.

Pour se faire vous devez vous rendre sur :



<https://permisdeconstruire.ants.gouv.fr>



<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Vous pouvez trouver le détail des étapes sur notre site internet www.sainte-marie.fr dans l'encadré « sites amis »



Nid'Ange



- La micro-crèche Nid'Ange II de Sainte-Marie ouvrira ses portes le 19 mars 2018 à 7 h. Elle accueillera tous les enfants quel que soit leur lieu d'habitation de 10 semaines à 6 ans de 7 h à 18 h 30 (horaires souples en fonction des besoins des parents) du lundi au vendredi.
- La capacité d'accueil de la crèche est de 10 enfants simultanément pour un meilleur encadrement et épanouissement de l'enfant.

Le projet pédagogique de la crèche Nid'Ange II est axé sur le développement durable et le respect de son environnement ainsi que sur la bientraitance des enfants que nous accueillons. Les pré-inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes, alors n'hésitez pas à contacter Mme TOUROT au 03 81 36 50 85 ou par mail : contact.creche25@free.fr.

A bientôt !

Activité périscolaire



www.leolagrange-sainte-marie.org

Depuis 2008, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, ou SIVU, de la Chaulière a confié à la Fédération Léo Lagrange la gestion d'un accueil périscolaire destiné aux enfants fréquentant les écoles de Sainte-Marie (Petite Section Maternelle à CM1) et de Raynans (CM2).

Celui-ci a ouvert ses portes depuis le mois de septembre 2017, dans l'enceinte de l'ancien bâtiment de la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt à Sainte-Marie, au 3 rue de la Chaulière. Quant aux repas, ils sont toujours pris dans la salle des Associations située à côté du bâtiment. Il a également accueilli à la rentrée 2017, une nouvelle directrice Madame Sylvie ASSELIN.

La Fédération Léo Lagrange, gestionnaire de ce périscolaire, organise l'accueil des enfants et des familles. L'accueil s'adresse aux enfants âgés de 3 à 11 ans, et est ouvert sur différents temps (matin, midi et soir).

A la rentrée 2017 – 2018, nous comptons 101 enfants inscrits au Périscolaire dont :

- 30 enfants d'âge maternel et 78 d'âge primaire.
- 6 enfants sont en classe de Petite Section, 9 en Moyenne Section, 15 en Grande Section, 24 en CP, 9 en CE1, 16 en CE2, 14 en CM1 et 15 en CM2.
- 15 enfants résident à Echenans, 10 à Issans, 24 à Raynans, 4 à Saint-Julien-les-Montbéliard, 33 à Sainte-Marie, 11 à Semondans et 4 dans d'autres communes hors SIVU.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'équipe d'animation Léo Lagrange gère également les Nouvelles Activités Péri-Educatives (NAP). Ainsi les enfants, qui ont choisi de s'inscrire sur ces temps d'activités, ont pu s'initier aux activités multisports avec M. Léon KOFFI du Tennis Club de la Vallée du Rupt et aux activités manuelles avec une maman de Raynans, Mme Yulia PITOIS.

Nous espérons pouvoir continuer à créer un réseau local afin de faire découvrir aux enfants et à leurs familles un certain nombre d'activités présentes sur les communes avoisinantes.

Les horaires :

Le matin à partir de 7h30,

Le midi avec repas de 11h30 à 13h30, sauf le mercredi de 11h à 12h30 sans repas,

Le soir de 16h à 18h30, sauf le vendredi de 15h30 à 18h30.

Les nouvelles coordonnées :

Sylvie ASSELIN – 03 81 92 32 30 / 06 30 79 59 76

ou par mail sylvie.asselin@leolagrange.org

N'hésitez pas à visiter notre site internet !!



SIVU de la Chauière



Présentation du RPI

Répartition par classe (effectifs 2017-2018) :

Ecole	Ste-Marie	Ste-Marie	Ste-Marie	Ste-Marie	Ste-Marie	Ste-Marie	Raynans	
	PS-MS Mme COUSIN	MS-GS Mme MILLET	GS-CP Mme JACQUES	CP - CE1 Mme DESFOSSEZ	CE2 M. PASTEUR	CM1 Mme REVIRIOT	CM1-CM2 Mme RAFFIN	
Effectifs	19 + 11	12 + 14	12 + 12	9 + 16	27	18	3 + 24	
Total par classe	30	26	24	25	27	18	27	
Total école								177

Répartition par niveau et par village :

	PS-MS Mme COUSIN	MS-GS Mme MILLET	GS-CP Mme JACQUES	CP - CE1 Mme DESFOSSEZ	CE2 M. PASTEUR	CM1 Mme REVIRIOT	CM1-CM2 Mme RAFFIN	TOTAL
Echenans	2	4	3	4	3	1	1	18
Issans	1	2	1	2	2	0	4	12
Raynans	10	7	5	4	4	3	11	44
Semondans	2	2	4	2	6	3	3	22
St-Julien	2	1	0	4	2	2	2	13
Ste-Marie	10	9	10	6	8	7	6	56
Autres	3	1	1	3	2	2	0	12

Les horaires :

Le matin :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30.

Le mercredi : 8h30 à 11h.

L'aide personnalisée se fait le mercredi de 11h à 12h.



L'après-midi :

Le lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 16h.

Le vendredi : 13h30 à 15h30.

Vacances scolaires 2017-2018

Noël : du vendredi 22 décembre 2017 (soir) au dimanche 7 janvier 2018.

Hiver : du vendredi 9 février 2018 (soir) au dimanche 25 février 2018.

Printemps : du vendredi 6 avril 2018 (soir) au 22 avril 2018.

Été : à partir du samedi 7 juillet 2018.



le 16 février 2017

Le Carnaval

Tous les enfants du RPI se sont déguisés pour venir à l'école.
De délicieux beignets ont été offerts à tous les enfants.
Merci aux mamans !!



le 7 mars 2017

Spectacle interactif

Les élèves de MS, GS, CP et CE ont assisté à un spectacle interactif « Calico Jack » sur le thème de l'eau



du 10 au 14 avril 2017

Classe verte

Les élèves des classes maternelles (MS et GS), les CP, CE1 et CM2 ont participé à une classe verte organisée à MOUTHE, au chalet des PEP. Totale réussite pour ce séjour placé sous le signe de la découverte de la nature pour les uns, des activités aquatiques pour les autres.

le 8 juin 2017

Prévention routière

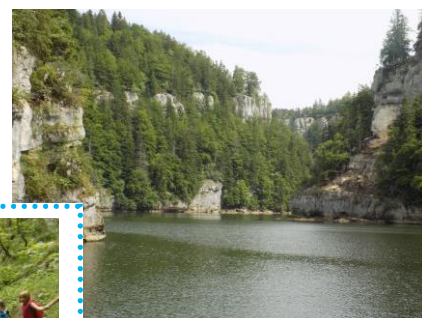
Les élèves de cycle 3 (CE2-CM1-CM2) participent à la demi-journée de Prévention Routière à Raynans.



le 31 mai 2017

Sortie de classes

Les élèves du RPI au complet sont partis à un voyage-découverte à MORTEAU sur le site du Saut du Doubs. Ils ont été transportés par Mouchet Autocars. Tous les enfants ont pu emprunter le bateau sur les bassins du Doubs pour se rendre sur le site touristique. Le retour aux bus s'est effectué à pied.





le 16 juin 2017

Sortie à la médiathèque de Montbéliard (MS et GS) pour des découvertes par thème des livres pour enfants. Ils ont pique-niqué au Pré la Rose.

le 22 juin 2017

Marche d'orientation

Les CE1, CE2 et CM1 ont effectué, en compagnie de parents volontaires et de leurs enseignantes, une marche d'orientation autour des villages du RPI avec pique-nique aux étangs des Princes.

mi-juin 2017

Initiation tennis

Les élèves de CE1 ont participé à une initiation tennis en partenariat avec le Tennis Club de la Vallée du Rupt de Sainte-Marie durant deux mois environ. La fin du stage a donné lieu à une rencontre tennis avec d'autres écoles de Montbéliard

Découverte des milieux aquatiques

Les élèves de CE2 et de CM1 ont participé à un cycle de découverte des milieux aquatiques proposé par la Maison de la nature de BRUSSEY. Ils se sont rendus aux étangs des Princes pour observer la faune et la flore locale (4 séances du 6 juin au 27 juin 2017)



le 1er juillet 2017

Fête de l'école et kermesse

Spectacle de chants et jeux

L'après-midi, toutes les classes participent à la kermesse de fin d'année organisée par l'Association le Cercle des Petits Princes.



Spectacle de Noël

Le 7 décembre, toutes les classes sont allées à la salle des fêtes de Sainte-Marie pour la représentation d'un spectacle de Noël. Le Père-Noël, lui est passé à l'école le 21 décembre pour offrir à chaque élève un sachet de friandises.





SAINTE-MARIE

ET



SES ASSOCIATIONS





Calendrier des Festivités 2018

Janvier <u>17 janvier :</u> Vœux du Maire <u>20 janvier :</u> Assemblée Générale Moto-Club	Février <u>3 février :</u> Souper dansant foot <u>17 février :</u> Assemblée Générale et Repas dansant Comité des fêtes	Mars <u>8 mars :</u> Bourse aux vêtements Le cercle des petits princes	Avril <u>22 avril :</u> Repas Paroisse Protestante <u>22 avril :</u> Moto-Cross
Mai Goûter des aînés	Juin <u>30 juin :</u> Fête et kermesse de l'école	Juillet	Août
Septembre <u>16 septembre :</u> Fête du village	Octobre	Novembre <u>24 et 25 novembre :</u> Marché de Noël Association Peinture	Décembre Téléthon <u>16 décembre :</u> Repas des aînés



Les associations communales

ASSOCIATION DE CHASSE	M. Jean-Noël BOITEUX	2 rue de Montenois	25113 SAINTE-MARIE
Le Cercle des Petits Princes	Mme Vanessa MONGE	33 bis Grande Rue	25113 SAINTE-MARIE
ASSOCIATION SPORTIVE PRESENTEVILLERS STE-MARIE	M. Guy MONNIER	1 rue Derrière l'Eglise	25113 SAINTE-MARIE
ATELIER PEINTURE	Mme Colette WIEDERHOLD	8 rue Derrière la Chapelle	25113 SAINTE-MARIE
CLUB THÉÂTRE	Mme Elisabeth PARROD	4 bis rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
COMITÉ DES FÊTES	M. Jean-Claude GEORGE	1 rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
ENTRAIDE COMMUNALE	M. Gérald GROSCLAUDE	12 ter rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
LES CAVALOTES	Mme Marine MAGNIN	10 rue de Lougres	25113 SAINTE-MARIE
LES VOITURES FOLLES	Mme Sophie LAURENT	1 rue de Laiterie	25113 SAINTE-MARIE
MOTO-CLUB	M. Claude ETHALON	8 Grande Rue	70290 PLANCHER LES MINES
SAINTE-MARIE PATCH	Mme Mireille BOLMONT	28 rue de Lougres	25113 SAINTE-MARIE
TENNIS CLUB DE LA VALLÉE DU RUPT	M. Christian GUERITTOT	22 Grande Rue	25113 SAINTE-MARIE

Associations cultuelles

PAROISSE PROTESTANTE DE LA VALLÉE DU RUPT	M. Patrick PIGÉ	27 rue de Lougres	25113 SAINTE- MARIE
PAROISSE CATHOLIQUE	M. Jean-Paul SAINTCLOUD Mme Marie-Thérèse GODAT	18 rue de Lougres 6 rue Liliane Reuge	25113 SAINTE-MARIE



Challenge de l'Est



Sous l'égide du Comité Départemental de Cyclisme du Doubs et avec le soutien de PMA, le Vélo Club de Montbéliard, assisté des Comités des Fêtes de Montbéliard et de Sainte-Marie a organisé sur le site de Sainte-Marie et des villages de la Vallée du Rupt la finale 2017 du Challenge de l'Est Cadets et Féminines de Minimes à Seniors. Cette finale a compté plus de 140 concurrent(e)s venu(e)s de tout l'Est de la France et du Luxembourg. Un parcours bucolique et magnifique sur les routes de la Vallée du Rupt et un temps très ensoleillé ont contribué à la réussite sportive et populaire de cette journée dédiée au vélo, qui était une première de ce genre dans notre village.

Cette journée a également été le théâtre du Championnat Départemental du Doubs des Ecoles de Vélo, auquel plus de 80 jeunes de 5 à 14 ans ont participé.

Merci aux organisateurs, aux nombreux partenaires techniques et financiers et bravo aux différents lauréats.



Sainte-Marie Patch



Dix neuf ans !

Notre Club créé en 1998, suite à un stage d'initiation est encore bien actif, et la plupart des adhérentes sont encore parmi nous, c'est formidable...

Nous nous sommes retrouvées fin septembre toujours avec la même passion et surtout toujours dans la joie et la bonne humeur, tous les mercredis semaines paires.

Cette année, nous avons réalisé de nombreux sacs et pochettes tressés, très élaborés, en plus d'ouvrages traditionnels comme des coussins, couvertures pour enfants, etc...

Nous avons eu le grand plaisir d'accueillir de nouvelles adhérentes, mais il y a encore de la place, car malheureusement nous prenons toutes de l'âge... et avec les difficultés que cela implique...pourtant le groupe reste solidaire et l'amitié en est le ciment.

L'ambiance est chaleureuse, les échanges nombreux et les envies des unes et des autres, nous encouragent à continuer pour le plaisir de toutes...

Remerciements à la municipalité qui nous permet de réaliser notre passion et de pouvoir la faire partager.

Au seuil de la nouvelle année, les adhérentes de notre Club et moi-même vous présentons nos sincères vœux de santé et bonheur.

A l'année prochaine...

La Présidente, Mireille BOLMONT



Le club de tennis de la Vallée du Rupt a connu une saison 2016/2017 dans la continuité de la saison précédente avec une augmentation de son effectif (108 licenciés au 30 septembre 2017).

Cette bonne santé se retrouve dans les différentes activités que nous proposons :

- initiation et découverte du tennis et mini-tennis au périscolaire (24 enfants),
- cours de tennis les mercredis après-midi et samedis matin (27 enfants),
- cours de gymnastique les jeudis soir (21 personnes).



Nous avons également assuré les entraînements pour les licenciés débutants et compétiteurs les vendredis soir et samedis après-midi, grâce à la location de salle à l'ASCAP et l'IUT de Montbéliard.

Parallèlement à ces activités, nous avons mis à la disposition notre moniteur au TC de l'Isle sur le Doubs et au camping de Bois la Dame pour de l'animation et tir à l'arc.

Le bilan sportif est satisfaisant avec une montée de notre équipe féminine en régionale 4 et notre équipe 1 masculine en régionale 3.

Dans le cadre de nos diverses animations tennistiques nous avons organisé :

- deux tournois Galaxie, au printemps et en automne, réunissant les enfants de moins de 12 ans qui y prennent beaucoup de plaisir à s'affronter lors de petits matchs,
- pour la 1^{ère} fois un tournoi de double mixte en automne avec 20 équipes,

Cette expérience sera certainement reconduite du fait d'une très bonne convivialité et peu de tournois de ce type organisés sur le secteur.

- un tournoi de double au mois de juin

Celui-ci a été le temps fort de notre saison car avec 41 équipes engagées, c'est certainement le plus grand tournoi de doubles organisé dans la région.

Il s'est déroulé dans une grande convivialité et, avec une belle météo, un nombre de spectateurs important en soirée et le week-end, en particulier le jour des finales.

Il a été clôturé par une remise des prix et un buffet préparé par les bénévoles du club en présence de nombreux compétiteurs, pour la plupart promettant de revenir l'année prochaine, compte-tenu de la bonne ambiance de ce tournoi.

Nous espérons que la saison prochaine sera aussi bien remplie et appréciée de nos licenciés mais aussi du monde du tennis local.

Nous vous invitons à venir nombreux à ces manifestations, soutenir nos compétiteurs, mais également participer à de bons moments autour des courts, qui j'espère seront rénovés au printemps, pour la pérennité du club.

Le comité ainsi que tous les bénévoles, que nous souhaiterions plus nombreux, vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.





LE CERCLE DES PETITS PRINCES

(Anciennement : Association des Parents d'Elèves du RPI de Ste-Marie)

Nous sommes tous **bénévoles**,
membres des familles des élèves des
écoles de Ste-Marie et de Raynans.

Avec un peu de notre temps et de
notre énergie, nous **récoltons des
fonds pour nos enfants** (aides au
financement des sorties, voyages,
cadeaux de fin d'année, ...). Cet
argent permet ainsi de **baïsser les
frais à la charge des familles**.

Nous avons besoin de tous les volontaires,
à hauteur des possibilités de chacun :

- ☺ **adhésion** à l'association (5 € minimum par
famille),
- ☺ participation aux **réunions**,
- ☺ participations directes (**confection** de gâteaux,
aide à la tenue d'un stand lors du vide
grenier, de la kermesse, ...),
- ☺ participations indirectes (**achats** lors des
ventes de charcuterie, fromage, sapins..)

**A NE PAS
MANQUER !**

Dimanche 19 novembre 2017 :
Bourse aux jouets

Dimanche 18 mars 2018
Bourse aux vêtements

Samedi 30 juin 2018 :
Fête et Kermesse de l'école

Nous nous réunissons **environ
une fois par mois** pour préparer
des actions à mettre en place, ...
*En général à 20h30, en semaine, à
la salle du Préau de Ste-Marie*
*Affichage à l'école
avant chaque réunion*

Pour nous contacter :

5 Grande Rue - 25113 STE-MARIE
06 18 14 02 42

Mail : lecerclledespetitsprinces@gmail.com
Blog : http://lecerclledespetitsprinces.blogspot.fr

MERCI !





Moto Club



Adresse postale : 8 Grande Rue 70290 Plancher les Mines
Circuit: Route de Montenois à Sainte - Marie Doubs
Code APE 926C NAF 9312Z
SIRET 447901836 00018 Club FFM: 0820
Agrément Jeunesse et Sport 25S600
E.Mail: claudethalon@libertysurf.fr
Site internet: <http://mc.sainte.marie.free.fr>
Tel: 06 17 46 85 02 / 0384 23 61 46

Notre épreuve de motocross se déroulait cette année exceptionnellement le premier dimanche d'avril. La priorité de la date d'une épreuve est donnée aux épreuves de championnat de France. Etrabonne avait inscrit une manche du championnat de France de motos anciennes.

Notre épreuve fut couronnée de succès, nous avons assisté à de très belles empoignades, comme le rappelait le speaker, « à Sainte Marie il y a toujours des courses où le suspens nous tient en haleine jusqu'au tombé du drapeau à damiers ». Les spectateurs se sont déplacés en nombre. 2017 fait partie des meilleures années que nous ayons connues, ce qui est encourageant pour l'avenir de notre club. Une date à retenir pour notre moto cross 2018 : **le 22 avril**.

Le MCSM, c'est aussi la formation des pilotes, nous disposons d'une structure pour apporter les connaissances nécessaires à la pratique du motocross, sous l'appellation ECC. Elle permet depuis 2013 aux pilotes du moto club de bénéficier gratuitement des conseils d'une équipe composée de Francois AUBRY responsable de la structure, Bernard BOLIS éducateur et Christian MAISTRUCK coordinateur. Trois journées y sont consacrées chaque année, une partie théorique et une partie technique développée en général le matin et la pratique du pilotage l'après-midi. La dernière session avait lieu le 21 octobre et a réuni une dizaine de futurs champions.

Toujours dans le domaine de la formation, le 1^{er} juillet dernier, le MCSM accueillait sa première journée éducative. Ces journées sont ouvertes à tous les enfants de 7 à 15 ans, qu'ils soient débutants ou qu'ils soient expérimentés. Pour ceux qui ne possèdent pas d'équipement, une location leur est proposée par l'éducateur. Un beau succès pour cette première qui a accueilli 46 enfants. Devant cet engouement, nous avons déjà retenu une date pour 2018, elle reste à confirmer et devrait se dérouler le 30 juin. Les inscriptions seront ouvertes début février, afin de conserver un apport de connaissances de qualité, nous limitons le nombre à 50 enfants.

Le moto club s'investit aussi auprès de ceux qui souffrent de maladies orphelines en organisant un entraînement au profit du Téléthon, ce sera le 9 décembre, les pilotes et leurs accompagnants trouveront sur place de quoi se restaurer. Le prix de l'entraînement ainsi que la recette des boissons et casse-croûte seront intégralement reversés à l'AFM Téléthon.





Les résultats de nos pilotes sont en baisse cette année. Notre meilleur résultat est celui de notre champion vétérans or de l'année 2016, JM VELLA qui obtient une très honorable 5^{ème} place.

Le MCSM n'échappe pas aux problèmes que rencontre la plupart des associations, un manque de participation de nos sociétaires qui se comportent de plus en plus en consommateurs. Pourtant un club, c'est justement un des lieux qui reste celui, où, comme dans une famille, on partage tout. Un changement de mentalité qui petit à petit favorise les grandes structures au détriment des clubs les moins importants. Nous recrutons toutes les bonnes âmes, celles qui souhaitent s'investir, que ce soit comme officiel, commissaire de piste, technique ou sportif sur les épreuves, prendre des responsabilités dans le moto club. Vous y serez les bienvenus !

Retrouvez le moto club sur <http://mc.sainte.marie.free.fr>, informations, ouverture du circuit, journée d'entretien, album photos, dernières nouvelles, vous pouvez également nous rencontrer sur place lors des journées d'entretien entre 8h00 et 17h00.

La rencontre du moto club avec les habitants de notre village a eu lieu le 26 novembre dernier pour la vente de notre calendrier. Je tiens à les remercier pour l'accueil qu'ils ont réservé à nos sociétaires qui se sont portés volontaires pour les rencontrer.



Les membres du moto club et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2018

Claude ETHALON, Président du MC Sainte Marie

Atelier Peinture



Détente et créativité sont les deux mots qui caractérisent notre atelier de peinture. Peinture à l'huile, acrylique, aquarelle, petites toiles, grandes toiles, chacune s'exprime selon ses goûts et sa personnalité tous les mardis à 14 h à la salle du Préau, depuis de nombreuses années. Nous avons été heureuses d'accueillir 3 nouvelles personnes depuis la rentrée.

Notre marché de Noël 2016 a reçu de nombreux visiteurs. Tout ce qui était proposé avait été fabriqué artisanalement par nos soins.

Pour la deuxième année, une fois par mois, Martine HEIDET, artiste peintre, reçoit quelques uns d'entre nous dans son atelier de Colombier-Fontaine, « La Fontaine aux Couleurs ». L'initiation à de nouvelles techniques dynamise nos projets et complète notre activité. De ce fait, nous avons pu participer à son exposition du mois de juin durant 3 semaines.

Voilà les principales caractéristiques de notre association dont le bilan est plutôt positif.

Nous remercions la municipalité qui nous permet de participer ainsi à la vie de notre village.

Bonnes fêtes à toutes et à tous !!



Le Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes a pour vocation d'animer le village et de fédérer l'ensemble des associations qu'il assiste dans l'organisation de leur manifestation par le prêt de matériel.

Le thème du chocolat a été reconduit cette année pour la fête du village et j'en profite pour remercier la maison RAGOT, les bénévoles et les associations qui se sont impliqués.

Cette année, le succès du vide-grenier n'a pas été au rendez-vous, dû en partie à une météo capricieuse, les exposants se sont déplacés en nombre limité.

Il en est de même pour la baisse significative du nombre de participants au repas préparé par les bénévoles et apprécié par les convives.

Notre fête du village connaît dans sa configuration actuelle un essoufflement certain et les membres du comité des fêtes réfléchissent à une animation complémentaire pour donner un nouvel élan à celle-ci.



Dates à noter :

L'Assemblée Générale du Comité des fêtes de Sainte-Marie aura lieu **le vendredi 17 février 2018** à la salle des Associations. Le repas dansant est prévu **le samedi 18 février 2018** (ouvert à tous). **Réservez au plus tôt !!!**

Notre fête aura lieu le **dimanche 16 septembre 2018**.

Info : La carte de membre du Comité des Fêtes est disponible pour 2 € / an.

**Les membres du comité des fêtes vous souhaitent
une Bonne et Heureuse Année 2018, et de joyeuses fêtes de fin d'année !**





Ecole de musique de la Vallée du Rupt



Ecole de Musique PRELUDE, affiliée à la
Fédération Musicale de Franche-Comté et à la Confédération
Musicale de France

Formation Musicale (Solfège) en groupe, Cours individuels
d'instrument
Cours collectifs de chorale, Ensemble instrumental

Créée en 1996, l'école de musique donne ses cours dans des salles prêtées par les communes d'Allondans, Arcey, Desandans, Dung, Montenois ou Sainte-Marie.
Sa gestion est réalisée sous mode associatif (loi 1901 à but non lucratif).

Les tarifs mensuels correspondent au suivi de 34 cours par an entre septembre et juin, examens de fin d'année inclus. Les cours de solfège sont facturés 170,00 € annuellement, ceux d'instruments 24,50 € de l'heure pour des cours hebdomadaires de 1/2h, 3/4h ou 1h.
L'adhésion à l'association est fixée à 20 € par famille, en sus de ce tarif.

Le travail en ensemble est gratuit pour ceux qui suivent des cours instrumentaux.

Les instruments enseignés à la rentrée 2017-2018 sont les suivants :

- Batterie,
- Clarinette,
- Flûte Traversière,
- Guitare Classique, électro acoustique,
- Guitare électrique ou basse,
- Piano et Claviers,
- Saxophone,
- Violoncelle.

Pour être admis en classe de 1^{ère} année de formation musicale, un enfant devra être âgé de 7 ans minimum avant la fin de l'année civile en cours ou être en classe de CE1. Des cours d'éveil musical sont accessibles à partir de l'âge de 6 ans.

Ecole de Musique PRELUDE
Chez M Michel
SEPULCHRE
7 rue du verger
25260 Montenois
Tel : 03 81 93 41 96



Mail :
ecole.musique@prelude-rupt.fr

Site Internet :
www.prelude-rupt.fr



Les Randonneurs de la Vallée du Rupt

Contact : Jean-Claude TYRODE - 14 rue Jodry 25550 BAVANS / jean-claude.tyrode@orange.fr Tél : 03 81 96 24 96 // 06 82 24 26 41

DATE	LOCALISATION	Niveau difficulté Durée Distance	Départ Lieu Heure	Animateur Nom Tél
7 Janvier	Présentevillers- Sortie en 8	A 9 km + 9 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8 h 30 Présentevillers 13 h 30	B. SCHORI 03 81 95 31 60
21 Janvier	Vallée du Rupt départ à définir	A 9 km + 8 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8 h 30 Se renseigner 13 h30	D. TISSERAND 03 81 92 33 62
4 Février	Lougres à confirmer	A 10 km + 9 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8 h 30 Se renseigner 13h 30	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
Pensez à vous inscrire pour le 10 février pour la soirée des randonneurs Merci !				
18 Février	Rosières sur Barbèche	A 9 km + 9 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8 h 30 Rosières sur Barbèche 13 h 30	M. BICHET 03 81 93 41 66
4 Mars	Tavey circuit des viaducs	A 14 km dénivelé 150 m	Sainte-Marie 8 h 30	D. TISSERAND 03 81 92 33 62
17 Mars	SOIREE DES RANDONNEURS salle des fêtes de Raynans Avez-vous pensé à vous inscrire ?	A	Raynans 20 h 00 A - -	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
25 Mars	Autour de Rougemont - Sortie en 8	A 10 km + 6 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8 h 30 Rougemont 13 h 30	M. BICHET 03 81 93 41 66
Pensez à vous inscrire pour le 20 mars pour le repas de la marche populaire				
8 Avril	MARCHE POPULAIRE à définir	Circuits prévus de 12-18-22 km	A partir de 8h	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
22 Avril	Fontenois les Montbozon	C 20 km journée dénivelé 300 m	Sainte-Marie 8 h 30	D. TISSERAND 03 81 92 33 62
6 Mai	Orgeans vallée du Dessoubre	B 16 km journée dénivelé 400 m	Sainte-Marie 8 h 30	G BOUGET 03 81 92 34 83
20 Mai	Blamont – la Roche Jella	B 16 km journée dénivelé 600 m	Sainte-Marie 8 h 30	B. SCHORI 03 81 95 31 60
3 Juin	Niederbruck	C 18 km Dénivelé 600 m	Sainte-Marie 8 h 00	Évelyne DEVAUX 03 81 92 37 20
17 Juin	Sortie touristique en bus Avez-vous pensé à vous inscrire ?		Sainte-Marie 7 h 00	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
1 Juillet	Fresse – la Caleuche	C 15 km Dénivelé 500 m	Sainte-Marie 8 h 30	JL DIEUDONNE 03 84 29 94 69
22 Juillet	Saint Hippolyte - sentier des fermes	B 16 km journée Dénivelé 500 m	Sainte-Marie 8 h 30	B. SCHORI 03 81 95 31 60
5 Août	L'aiguille du Sapois – vers Montécheroux	B 16 km journée Dénivelé m	Sainte-Marie 8 h 30	JP FLEURY 03 81 97 50 98
Pensez à vous inscrire pour le gîte avant le 30 juillet si possible				
19 Août	Fontenotte – les bois de Baume	B 16 km journée Dénivelé 400 m	Sainte-Marie 8 h 30	JL RACINE 03 81 97 86 34
2 Septembre	Montfaucon vers Saignelegier (CH)	A 19 km journée Dénivelé 200 m	Sainte-Marie 8 h 00	Évelyne DEVAUX 03 81 92 37 20
15/16 Septembre	WEEK END EN GITE Avez-vous pensé à vous inscrire ?	Se renseigner		JC. TYRODE 03 81 96 24 96
30 Septembre	Vuillafans – vallée de la Loue	B 16 km journée Dénivelé 520 m	Sainte-Marie 8 h 00	M. BICHET 03 81 93 41 66
7 Octobre	Marche populaire de Mandeure	Plusieurs circuits	Se renseigner voir la presse locale	
21 Octobre	Le Bizot	B 16 km journée Dénivelé 520 m	Sainte-Marie 8 h 30	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
4 Novembre	Villafans (70) – les voies du sel	A 14 km journée Dénivelé 380 m	Sainte-Marie 8 h 30	B. SCHORI 03 81 95 31 60
23 Novembre	ASSEMBLEE GENERALE suivi du Beaujolais nouveau		Raynans 20 h 00	
25 Novembre	Grillades Lieu à définir	A 8 km + 8 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8 h 30 Lieu à définir 13 h 30	D.TISSERAND 03 81 92 33 62
8 Décembre	TELETHON le samedi	A 9 km 1/2 journée	Sainte-Marie 8 h 30	???????

Les niveaux de difficulté : **A** : facile **B** : moyenne **C** : forte dénivelée – Les distances sont données à titre indicatif, il peut y avoir de petits écarts en raison de circonstances particulières. Vente de cartes auprès de Daniel TISSERAND 5€ Location de raquettes auprès de J-C TYRODE 2 €/j, 5 € semaine, caution 15 € Location d'abris pliants 3 côtés fermés 30 €, caution 300 €

ASSURANCE : en plus de la responsabilité civile, notre contrat comprend la garantie « Individuelle Accident » qui couvre les dommages corporels d'origine accidentelle survenant au cours de nos activités. Toutefois, nous recommandons aux adhérents de prendre une assurance famille couvrant toutes leurs activités. Nos randonnées sont ouvertes à tous gratuitement adhérents ou non **Cotisation : 10 €**.

Comité : Président Jean-Claude TYRODE, Vice-Président responsable des cartes : Daniel TISSERAND, Trésorier André JANDOT, Secrétaire Marie-Sol TYRODE, Responsable des sentiers Michel ANDRÉ, Michel BICHET, Gérard BOUGET, Jacques GÉNITONI, Denis JEANNIN, Bernard SCHORI.



Noël en Corse



Cabri rôti

Ingrédients : 1,2 kg de viande de cabri (épaule ou cuisse) / 4 gousses d'ail / du romarin, du persil / 2 citrons / ½ litre de vin rouge / une dizaine de pommes de terre.

Avant de commencer, sachez qu'il faut prévoir une bonne heure et demie de cuisson pour le cabri.

On commence avec la marinade. Préparez la préparation avec du persil, de l'huile, du romarin, de l'ail pilé, du jus de citron et un peu d'huile d'olive. Badigeonnez le cabri avec cette petite sauce et placez-le dans un plat à four. Enfournerez à four chaud (200°C). Retournez-le de temps à autre pour qu'il dore sur toutes les faces. N'hésitez pas à le re-badigeonner régulièrement. Salez et poivrez. Tant qu'il n'est pas doré.

Pendant ce temps, épluchez et coupez les pommes de terre. Elles vont cuire au four dans la sauce du cabri. Ne les coupez, ni en trop petits ni en gros morceaux ! Sortez alors le plat du four et placez-y les pommes de terre. Arrosez-les d'un peu d'huile d'olive.

Au bout d'une vingtaine de minutes, ajoutez un peu de vin rouge. On avait dit ½ litre mais tout dépend de la taille des morceaux de cabri et du nombre de pommes de terre. En gros, pour faire simple : couvrez de vin rouge. Baissez la température à 180°C et laissez mijoter jusqu'à ce que le vin ait réduit et que les pommes de terre soient fondantes, environ 1 heure.

Bûche de Noël à la farine de châtaigne

Ingrédients :

- **pour le biscuit** : 150 gr de farine de châtaigne / 5 œufs / 100 gr de sucre / 5 cuillères à soupe d'huile d'olive.
- **pour la mousse au brocciu** : 500 gr de brocciu / 20 cl de crème fraîche liquide / 100 gr de sucre / 1 verre à liqueur d'eau de vie (de myrte).
- **pour le sirop** : 50 gr de sucre / 10 cl d'eau / 2 bâtons de vanille / 4 zestes de citron / 1 verre à liqueur d'eau de vie (de myrte).



Préparation :

Avant de commencer à préparer le biscuit de la bûche, vous pouvez dès à présent préchauffer le four à 150 ° C.

Fouettez les œufs avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse, puis incorporez délicatement la farine de châtaigne et l'huile d'olive avec une spatule.

Placez une feuille de papier sulfurisé sur une plaque du four et étalez dessus la préparation sur une couche de 1,5 cm environ. Faites cuire entre 8 et 10 minutes, puis à la sortie du four laissez-le refroidir.

Mélangez au fouet le brocciu, le sucre et l'eau de vie jusqu'à l'obtention d'un mélange onctueux et lisse.

Préparez la crème fraîche en la fouettant fermement pour obtenir une chantilly, incorporez-la avec précaution au mélange composé de brocciu. Le sirop servira à imbiber le biscuit pour rendre la bûche onctueuse et avec un goût agréable en bouche ! Portez à ébullition le mélange sucre, eau, bâtons de vanille, zestes de citron. Une fois la préparation arrivée à ébullition, retirez du feu et laissez refroidir, ajoutez l'eau de vie au sirop froid. Déposez le biscuit sur un torchon humide pour éviter de le casser, puis imbibe le biscuit avec le sirop à l'aide d'un pinceau.

Badigeonnez le biscuit avec les trois quarts de la mousse au brocciu, puis roulez le biscuit avec la crème délicatement grâce au torchon humide. Nappez le biscuit avec le restant de la mousse au brocciu (vous pouvez ajouter un peu de cacao en poudre pour un aspect chocolaté), saupoudrez de farine de châtaigne.

Découvrez selon votre imagination grâce à des petites meringues, ou des carrés de chocolat, ou même des marrons glacés.